

ExaVeille®

Descriptif Technique

Mise à jour : 3 septembre 2019

Sommaire

I.	Abonnement ExaVeille®	2
II.	Dossier réglementaire ExaVeille®	3
III.	Module de recherche Web	3
IV.	Suivi d'impact	4
V.	Évaluation de la conformité réglementaire	4
VI.	Assistance à la carte	5

I. Abonnement ExaVeille®

	ExaVeille®		
	QSA <i>Qualité & Sécurité des Aliments</i>		ENV & SST <i>Environnement & Santé Sécurité au Travail</i>
Contenu	REG (textes réglementaires) :	Règlementation européenne Règlementation française Notes de service pertinentes de la DGAL Textes pertinents de la DGCCRF	Règlementation européenne Règlementation française
	INF (avis scientifiques) :	Avis EFSA pertinents Avis ANSES pertinents	NA
	SPE (sources spécifiques) :	Sources Spécifiques (SPE) portant sur les nouveautés et évolutions des normes et référentiels ainsi que sur les alertes RASFF liées à la fraude alimentaire : - FSSC22000 - BRC Standards : Food, Logistics, Packaging - IFS Standards : Food, Logistics, Brokers - Référentiels GMP Feed : FAMI-QS, Ovocom, GMP + International, OQUALIM - Fraudes - Autres demandes spécifiques N.B. Le lien hypertexte permettant de télécharger le texte original de la norme ou du standard n'est fourni que lorsque le texte est en accès libre. Sinon nous vous indiquons les modalités de son acquisition et nous pouvons l'acheter et l'étudier pour vous ; dans ce cas la prestation d'analyse vous sera facturée en sus, au temps passé, après accord préalable (cf. VI. Assistance à la carte).	NA
Format	Tableau Excel® 2010 (format xlsx avec macros)		
Fréquence du bulletin	Hebdomadaire - Chaque mardi vous recevez les textes de la semaine n-1* ou Mensuel - Chaque mois vous recevez les textes du mois n-1*		Mensuel Chaque mois vous recevez les textes du mois n-1*
	Jusqu'à 6 destinataires par envoi		
Portée de la prestation	Pour les catégories que vous avez sélectionnées, chaque ligne du tableau contient les éléments supplémentaires suivants : - Résumé du texte (pour les textes réglementaires seulement) - Le commentaire de l'équipe Exaris		

* Exceptions :

- Les informations du mois d'août sont traitées dans un bulletin unique envoyé début septembre
- Aucun bulletin n'est envoyé en semaine 52, le premier bulletin de janvier couvre les 2 semaines précédentes

II. Dossier règlementaire ExaVeille®

Contenu et portée de la prestation :

Un dossier ExaVeille® contient **l'intégralité des textes des catégories sélectionnées** (REG pour **ENV SST/REG**, INF et SPE pour **QSA**). Ce fichier se présente sous format Excel® 2010 (format xlsx avec macros). Pour les textes règlementaires (REG) la consolidation remonte à 1905 (date de publication du texte le plus ancien encore applicable). Pour les textes INF (avis scientifiques) et SPE (sources spécifiques), la consolidation remonte à 2010.

Le dossier règlementaire est constitué des éléments suivants :

- Un **sommaire interactif** reprenant toutes les catégories sélectionnées. Pour chaque rubrique horizontale ou verticale, un bouton permet d'accéder aux textes règlementaires, aux avis scientifiques et aux textes spécifiques
- Identification de la portée du texte (texte-clef ou non)
- Identification de la catégorie de classement du texte
- Référence et titre du texte
- Date de publication et date d'application
- Un **résumé du texte** (pour les textes règlementaires seulement)
- Lien hypertexte permettant de télécharger le texte depuis notre serveur
- Le **commentaire de l'équipe Exaris**
- Le **suivi de la modification** ou de **l'abrogation des textes**

Un espace est également réservé à votre évaluation règlementaire.

Un bouton « Insérer les bulletins » vous permet de venir ajouter vos bulletins de veille dans le dossier règlementaire, au fur et à mesure de leur exploitation.

Fréquence de mise à jour :

Un dossier peut être souscrit en version « spot » sans option de mise à jour.

Un bouton « MAJ dossier » vous permet de venir mettre à jour les trois colonnes « Modifié/abroge » du dossier règlementaire. **Trois fréquences sont possibles :**

- Trimestrielle ;
- Semestrielle ;
- Annuelle.

III. Module de recherche Web

En complément de votre Dossier de veille au format Excel® nous avons développé en 2019 un **module de recherche Web** à accès sécurisé. Compatible avec une utilisation sur smartphone cette interface permet d'accéder à toute la ressource de textes dont vous disposez par ailleurs dans votre Dossier Excel®. Un identifiant et un mot de passe vous sont communiqués par notre équipe et vous permettent d'accéder à la plateforme en ligne **exaveille.fr** en quelques clics.

Une fois identifié, le module vous permet de rechercher rapidement les textes de veille qui vous intéressent en croisant le thème (Qualité et Sécurité des Aliments, Environnement et Santé et Sécurité au Travail) et des mots-clés. Pour chaque texte, cette recherche vous permet d'accéder en ligne aux éléments suivants :

- Le titre du texte
- La date de publication et date d'application
- Le **résumé du texte** (pour les textes règlementaires seulement)
- Le lien hypertexte permettant de télécharger le texte depuis notre serveur
- Le **commentaire de l'équipe Exaris**

N.B. Cette prestation est réservée exclusivement à nos clients souscripteurs d'un Dossier (cf. §II) avec l'une des options de mise à jour proposées.

Notre équipe vous met gratuitement cet outil à disposition en cas de **souscription à un dossier de veille réglementaire**.

IV. Suivi d'impact

Exaris vous accompagne et vous permet d'analyser, **tous les mois**, l'**impact de l'ensemble des textes des catégories sélectionnées** (REG, INF et SPE pour **QSA**, REG pour **ENV** et **SST**) sur vos activités.

Les étapes de préparation et de suivi sont les suivantes :

1. Sur la base de votre bulletin (cf. I. Abonnement ExaVeille®), Exaris évalue l'impact pour vos équipes de chacun des textes du mois précédent. Cette évaluation se fait selon la règle suivante :
 - (A) « Pour action », (I) « Pour information », (N) « Non concerné » ;
 - Chaque texte est associé à l'activité ou au processus concerné (e.g. achats, R&D, qualité ... etc.).
2. Lors d'un rendez-vous téléphonique avec votre référent, les textes sont parcourus et validés au regard de leur impact sur vos activités ;
3. A l'issue de ce rendez-vous, vous recevez le bulletin définitif qui vous permet de déclencher des **plans d'actions** en fonction des résultats du suivi d'impact.

V. Évaluation de la conformité réglementaire

Cette prestation vous permet d'évaluer votre conformité par rapport aux « **textes clefs** » : nous définissons comme tels les **textes législatifs et réglementaires d'application directe pour les professionnels du secteur alimentaire** ; ainsi nous ne prenons pas en compte les directives (qui n'ont pas d'application directe sur les entreprises), les notes de la DGAL (qui apportent des précisions à la réglementation) ou encore les textes modificatifs.

Les étapes de préparation et de réalisation d'une évaluation de la conformité réglementaire sont les suivantes :

1. Vous recevez un **questionnaire** synthétique qui nous permet de déterminer quels textes vous sont applicables
2. Sur la base de vos réponses nous établissons **le référentiel** qui reprend les textes-clefs applicables à votre activité
3. **Sur la base de ce référentiel**, Exaris **recense pour chaque texte les articles qui nécessitent une évaluation de conformité**. Pour ce faire, Exaris se base sur la **dernière version du texte disponible sur les sites officiels**. Exaris exclut automatiquement les dispositions « pour information » qui ne nécessitent aucune évaluation de la conformité réglementaire de la part des industriels.

Cette évaluation s'effectue selon une règle simple « Conforme », « Partiellement conforme », « Non conforme » (2,1,0)

L'outil qui vous est fourni établira des statistiques par thème et sous-thèmes, vous permettant ainsi de visualiser votre **état de conformité**.

4. Tous les ans, Exaris propose de mettre à jour l'outil d'évaluation de la conformité réglementaire. Cette mise à jour comprend :
 - La modification des articles déjà sélectionnés ;
 - Les nouveaux textes clefs publiés l'année n+1 et qui vous sont applicables.
5. **En option :** Notre **juriste spécialisée** en droit alimentaire et sécurité des aliments réalise l'évaluation en collaboration avec vos équipes : les articles applicables sont parcourus ensemble et la conformité est évaluée au regard des témoignages de vos équipes et des éléments de preuves disponibles sur site. L'évaluation peut nécessiter des vérifications sur le terrain le cas échéant. Il s'agit d'un exercice qui s'effectue **en collaboration avec les équipes** du site et le rôle du juriste est de vous aider à décrypter les exigences réglementaires et à évaluer votre niveau de réponse à ces exigences.

A l'issue de cette visite, vous recevez **un rapport** qui synthétise votre **état de conformité** ainsi que les éventuelles **sanctions encourues** en cas d'anomalies identifiées. Ce rapport vous permet de déclencher des **plans d'actions adéquats**. A l'échelle d'un groupe le rapport donne une vue globale de l'état de conformité de chacun des sites et fournit une synthèse des résultats ainsi que des **plans d'actions**, classées par priorité.

VI. Assistance à la carte

Notre équipe met à votre disposition son expertise en matière de droit de la sécurité des aliments. Nous pouvons par exemple vous apporter une assistance sur :

- L'**application** de la réglementation, nationale, européenne et américaine ;
- La **conformité des étiquetages** des denrées alimentaires ;
- L'existence de **dispositions réglementaires** applicables à un produit déterminé ;
- La conformité des pratiques métrologiques ;
- L'analyse de la réglementation et de sa **jurisprudence**

Le fonctionnement de l'assistance réglementaire est le suivant :

1. Vous nous communiquez votre demande d'assistance par email
2. Dans le jour ouvré suivant la réception de cette dernière (sauf semaines de fermeture annuelle d'Exaris : 31, 32 et 52) nous confirmons au demandeur la possibilité de prendre en compte la demande (problématique couverte par Exaris, capacité à répondre dans les délais souhaités – cf. ci-dessus), l'estimation du coût associé selon le temps de travail induit pour notre équipe, ainsi que le délai prévisionnel de traitement (cible 15 jours ouvrés après réception de la validation de votre part et sous réserve de parvenir à contacter les administrations compétentes dans le délai imparti)
3. Dès validation de votre part nous engageons le travail de recherche et d'expertise.
4. Dans le délai convenu vous recevez une **note de synthèse** contenant les conclusions de notre travail d'assistance.